

**Séance publique du 2 mai 2006**

**Délibération n° 2006-3371**

commission principale : développement économique

objet : **Animation technopolitaine du technopôle de Lyon-Gerland - Avenant à la convention avec l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon (programme 2006) - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La politique Lyon métropole innovante traduit la volonté politique de la Communauté urbaine de s'impliquer aux côtés du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le développement de l'agglomération. Cette politique s'inscrit dans la démarche de Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise et se structure autour de trois axes :

- développer les coopérations entre entreprises et universités pour accélérer les processus de transfert et d'innovation,
- soutenir le déploiement de l'université de Lyon sur le territoire de l'agglomération,
- favoriser l'animation et le rayonnement d'une politique de site.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine a mis en place un dispositif d'animation technopolitaine sur les sites de la Doua, Gerland, Lyon ouest et Vaulx en Velin.

L'objectif principal de ce dispositif d'animation est de favoriser l'émergence de partenariats et de collaborations en matière de formation et de recherche, sur des territoires à forte concentration de compétences scientifiques et technologiques.

Le technopôle Lyon-Gerland accueille des leaders mondiaux dans les biotechnologies (Sanofi Pasteur, Sanofi Pasteur MSD, Merial, Aguetant), des laboratoires de recherche publique prestigieux tels que le laboratoire P4, le pôle mondial de surveillance et d'alerte épidémiologique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) mais aussi de jeunes entreprises installées dans la pépinière d'entreprises (Aptanomics, genOway, CovalAb). Sont implantés à Gerland également des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ENS Lyon ; ENS lettres et sciences humaines ; université Claude Bernard-Lyon 1).

L'animation technopolitaine a fait l'objet d'une délibération approuvant le principe d'un financement pluriannuel sur trois ans (2004-2006). Dans le cadre de cette convention, le programme d'actions de développement économique s'organise autour de quatre axes :

- créer des liens entre laboratoires et universités,
- assurer la promotion du technopôle,
- entretenir la dynamique d'échange interne au technopôle,
- assurer l'accueil et la présentation du technopôle.

L'objectif du présent avenant (dernier au titre de la convention triennale avec l'ENS Lyon), est de définir le programme d'action 2006 de l'animation sur le technopôle de Lyon-Gerland en tenant compte de l'évolution des enjeux liés à la mise en œuvre de la politique des pôles de compétitivité, plus particulièrement du pôle infectiologie Lyon Biopole mais également au renforcement du service à l'entreprise au sein de la Communauté urbaine.

### 1. Le bilan 2005

L'année 2005 a été marquée par un recentrage de l'animation technopolitaine sur l'accompagnement de projets en liaison avec les thématiques du pôle de compétitivité Lyon Biopole ou le développement de Gerland :

#### - participation à la mise en place du projet Lyon Biopole

- . mobilisation des entreprises et laboratoires de Gerland sur le projet,
- . communication (rédaction newsletter, contribution plaquette) ;

#### - assurer la promotion du technopôle de Lyon-Gerland y compris à l'international

- . participation à l'organisation du Biodiscovery Day dans le cadre de Biovision (bourse technologique, programme de visite, film promotionnel) : 180 participants à la bourse technologique et 35 à la visite de Gerland,
- . soutien à certains colloques d'intérêts pour Gerland ;

#### - accompagnement et mise en réseau des acteurs du technopôle de Lyon-Gerland

- . 22 entreprises et laboratoires rencontrés,
- . soutien au projet campus création qui a permis de récompenser trois projets de nouveau service sur le technopôle de Gerland,
- . organisation de trois petits-déjeuners thématiques (sécurité dans les laboratoires, transfert de technologies et utilisation d'échantillons biologiques) et d'une visite d'entreprise (Elco Brandt),
- . organisation d'une formation sur les bonnes pratiques de laboratoire (cinq entreprises, cinq laboratoires participants),
- . mise en place d'outils de communication et de promotion (treize lettres d'information, site Internet).

### 2. Le programme 2006

Les résultats de la labellisation des pôles de compétitivité en juillet 2005 entraînent une priorisation des actions soutenues dans le cadre de la politique Lyon métropole innovante sur les projets des pôles en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et un soutien marqué au développement de la filière sciences de la vie.

Les actions et projets qui seront menés en 2006 sont les suivants :

#### - projet de réaménagement du campus de Gerland autour de la recherche et de la formation

- . étude d'opportunité et de faisabilité sur le projet d'aménagement du campus recherche/formation de Gerland en liaison avec le développement territorial de Lyon Biopole (centre d'infectiologie), des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et l'évolution du dispositif de pépinières dédiées aux biotechnologies ;

#### - projet de formation dans le cadre du pôle de compétitivité Lyon Biopole

- . axe formation initiale : pilotage technique du projet de création de masters thématiques en virologie, immunologie ou infectiologie,

- . axe formation continue : organisation de workshop (réunions d'échange sur des problématiques scientifiques) et tutorials (formation technique) dispensés par les experts mondiaux dans le domaine afin de former un personnel de recherche qualifié dans les champs d'application du pôle de compétitivité ;

#### - services aux laboratoires et aux entreprises de la filière sciences de la vie à Gerland

- . animation et coordination du comité technique Lyon BioAdvisor,
- . gestion de la relation à l'entreprise localisée à Gerland sur des questions d'implantation, d'innovation, de partenariats scientifiques, d'accompagnement des entreprises en restructuration, de financement,
- . accueil, accompagnement, information sur les compétences du technopôle,
- . information et mobilisation des entreprises de Gerland sur les pôles de compétitivité,
- . organisation de visites de sites pour des délégations d'entreprises qualifiées,
- . contribution au contenu éditorial du portail.

Ce plan d'actions donnera lieu à une évaluation sur la base de critères inscrits au titre de l'avenant 2006.

### 3. Le budget et le plan de financement prévisionnel 2006

Actions	Dépenses (en K€)	Recettes (en K€)
pôle de compétitivité Lyon Biopole-campus de Gerland	42	subvention de la Communauté
coûts salariaux	36	75
coûts de fonctionnement (prestation/déplacement)	6	
services aux entreprises de la filière Bio	30	
coûts salariaux	24	
coûts de fonctionnement (prestation-communication)	6	
frais généraux		
téléphone, photocopies, envois postaux, informatique, fourniture bureau, impression papier à lettre...	3	

### 4. Les modalités

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de l'Ecole normale supérieure à hauteur de 75 000 € pour l'exercice 2006 pour permettre la réalisation de ce programme d'actions ;

Vu ledit dossier

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

### DELIBERE

**1° - Autorise** monsieur le président à signer un avenant à la convention de partenariat avec l'Ecole normale supérieure de Lyon.

**2° - Approuve** le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 75 000 € pour l'exercice 2006, selon les modalités de versement suivantes: 80 % dès notification de la présente convention et 20 % en décembre 2006 sur justificatifs de dépenses et présentation d'un bilan consolidé des actions menées sur l'année.

**3° - Ces dépenses** seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 380 - fonction 90 - opération 0869.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,